

Convention

En vue d'une transition accélérée vers une culture de pommes de terre biologiques robustes

1. Partenaires de la convention

La convention est établie entre les différents partenaires de la filière des pommes de terre bio. La liste complète des partenaires qui signent l'accord figure en annexe. Il s'agit :

- Des organisations agricoles et sectorielles
- Des sélectionneurs et obtenteurs de variétés
- Des producteurs (plants et pommes de terre de consommation bios)
- Des transformateurs industriels et de leurs fournisseurs
- Des négociants – préparateurs
- Des grossistes, criées et marchés de gros
- Du commerce de détail
- De la recherche et de la vulgarisation actives dans le secteur des pommes de terre biologique.

2. Objectif de la convention

Cette convention présente les considérations, les objectifs et les mesures de la collaboration entre les signataires.

3. Définitions

- Des variétés robustes sont des variétés qui peuvent garantir un rendement et une qualité acceptables au cours de la plupart des saisons en Belgique et aux Pays-Bas. Ces variétés sont soit très résistantes au mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*), soit assez précoces pour qu'elles aient une production et une teneur en matière sèche suffisantes avant l'apparition du mildiou. Ceci ne se limite pas à la résistance au mildiou ; la résistance à la sécheresse et une qualité stable sont également des facteurs importants.
- La culture de pommes de terre biologiques robustes est basée sur l'utilisation de variétés de pommes de terre robustes, soutenue par des pratiques culturales appliquées de manière intégrée, de sorte que les pertes causées par la maladie et le risque de contournement de la résistance au mildiou restent autant que possible limités.

4. Considérant

- Que le mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) est une cause majeure d'insécurité de la culture de pommes de terre biologique, et a causé d'importants dégâts en 2016 (mais aussi en 2012 et 2014) ;
- Que cela est en partie dû au fait que trop peu de variétés de pomme de terre résistantes au mildiou et d'autres variétés robustes sont cultivées, et que d'autres mesures phytotechniques en culture biologique ne sont pas encore suffisamment efficaces ;

- Que l'offre de plants de ces variétés robustes est encore insuffisante pour répondre à la demande des producteurs biologiques wallons et belges, et que les producteurs et les négociants - vendeurs de plants biologiques sont prêts à et capables d'augmenter la production et d'élargir la gamme ;
- Que les producteurs bio souhaitent augmenter la part des variétés robustes, y compris dans le secteur des ventes en circuits courts ;
- Que les grossistes, les négociants – préparateurs, les transformateurs industriels et les détaillants de pommes de terre bios sont prêts à augmenter la part des variétés de pommes de terre robustes dans leur assortiment biologique ;
- Que la résistance au mildiou de la pomme de terre peut être contournée par l'apparition de mutants virulents ;
- Que les partenaires de la convention veulent travailler ensemble pour accélérer la transition vers des variétés robustes de pommes de terre ;
- Que les agriculteurs biologiques en Europe peuvent utiliser le cuivre comme fongicide et comme engrais foliaire conformément au règlement biologique (CE 834/2007), et que l'utilisation du cuivre comme fongicide contre les maladies fongiques dans la culture de la pomme de terre biologique est autorisée ;
- Que l'utilisation du cuivre comme engrais est appropriée dans certains cas ;
- Et que les partenaires de la convention souhaitent rendre la culture de la pomme de terre encore plus durable en minimisant l'utilisation des produits contenant du cuivre,

les partenaires de la présente convention s'accordent sur les objectifs suivants.

5. Objectifs de la coopération

- Les partenaires de la convention réalisent ensemble l'objectif d'une transition accélérée, commençant dès 2019, vers des systèmes de culture robustes de la pomme de terre basés sur des variétés 100 % robustes en Belgique en 2021, afin de rendre la culture de la pomme de terre biologique plus durable ;
- Les partenaires de la convention synchronisent les mesures pour augmenter progressivement la production de plants, la surface cultivée et la quantité vendue de variétés robustes de pommes de terre bio pour arriver à 100 % en 2021 ;
- Les partenaires de la convention prennent des mesures pour vendre uniquement des pommes de terre biologiques issues de systèmes de culture robustes au consommateur belge à partir de 2021.
- Les partenaires de la convention prennent des mesures pour minimiser le risque du contournement de la résistance au mildiou de la pomme de terre.

6. Activités

À cette fin, les divers partenaires de la convention entreprennent les activités suivantes.

Les sélectionneurs et obtenteurs de variétés

- Élargissent la gamme de variétés robustes de pommes de terre pour la culture biologique de manière à couvrir en 2021 tous les segments de marché du frais, des chips / croustilles et des pommes de terre frites et autres produits à base de pomme de terre ;
- Augmentent collectivement la production des plants biologiques de ces variétés robustes pour les producteurs biologiques à 100 % de la quantité requise pour la superficie belge en 2021, assurant ainsi une offre structurellement suffisante ;
- Donnent des instructions aux producteurs de pommes de terre sur la manière de gérer le mildiou, à la fois avec des variétés non résistantes et avec des variétés résistantes. Ils

- accordent une attention maximale à la nature des résistances dans leurs propres variétés et fournissent des mesures spécifiques pour empêcher le contournement de ces résistances ;
- Rendent disponible des plants de leurs nouvelles variétés prêtes pour la pratique, pour les essais de variétés de pommes de terre biologiques dans les différentes institutions de recherche ;
 - Participent à la consultation annuelle sur les progrès et les éventuelles contraintes.

Les producteurs de plant et de pommes de terre de consommation biologiques

- Augmentent progressivement la part des variétés robustes des plants et pommes de terre de consommation dans leur culture biologique jusqu'à 100 % de la surface wallonne (et belge) en 2021 ; avec une exception faite pour les producteurs qui veulent continuer à cultiver certaines variétés moins résistantes, pour le bien de la diversité et la qualité culinaire de ces variétés, en acceptant un plus grand risque d'échec de culture à la suite d'une infection par le mildiou de la pomme de terre. Tout en évitant l'utilisation du cuivre comme fongicide ;
- Assurent le suivi nécessaire aux conseils sur la nature des résistances des variétés robustes et les mesures visant à empêcher le contournement de ces résistances ;
- Informent les personnes de contact dans les institutions de recherche et de développement / vulgarisation lorsqu'une infestation de mildiou dans une variété robuste apparaît, pour des recherches ultérieures sur le possible contournement de la résistance et la prise de mesures appropriées ;
- Participent à la consultation annuelle sur les progrès et les éventuelles contraintes.

Le commerce de détail, les conditionneurs, le commerce de gros, les stations fruitières et les transformateurs

- Visent à augmenter la part des pommes de terre résistantes au *Phytophthora infestans* et autres pommes de terre robustes d'ici 2021 à 100 % de toute leur gamme de pommes de terre biologiques et de produits de pommes de terre biologiques pour le marché belge, à condition que ces variétés répondent aux exigences de qualité requises ;
- Participent à une consultation annuelle sur les progrès et les éventuelles contraintes.

Recherche et vulgarisation

- Pour la Wallonie : le Centre Pilote Pommes de terre (CRA-W, C.A.R.A.H, collaborations CPL-Vegemar & FIWAP), dans les limites de leur disponibilités budgétaires, installe chaque année un essai comparatif avec des variétés robustes pour la culture biologique, organisent une visite de ces essais et diffusent les résultats. Le CRA-W, la FIWAP et le C.A.R.A.H visent la gamme la plus large possible de variétés robustes dans ces essais ; chaque variété intéressante sera suivie pendant 3 saisons si possible ;
- La Fiwap propose aux obtenteurs de tester les variétés encore sous numéro pour la culture biologique, à la demande et contre rémunération. De cette manière, une expérience pluriannuelle proactive avec des nouvelles variétés peut être développée.
- Pour la Wallonie le CRA-W et le C.A.R.A.H, dans les limites de leurs disponibilités budgétaires, suivent le développement du mildiou de la pomme de terre dans les variétés robustes. De concert avec les partenaires de cette convention, ils continueront à participer à l'amélioration des pratiques liées à la protection de la culture de pomme de terre de façon à limiter autant que possible le contournement des résistances et optimiser le développement de stratégies de culture adaptées à la pomme de terre bio ;
- Ils participent à la consultation annuelle sur les progrès et les éventuelles contraintes.

BioWallonie (en collaboration avec Bioforum)

- Assure l'encadrement technique nécessaire et la vulgarisation des informations concernant les choix variétaux et la gestion de la résistance des variétés robustes auprès des producteurs ;
- Surveille l'avancement des accords dans cette convention volontaire ;
- Organise une réunion annuelle pour tous les partenaires de la convention, afin de discuter des progrès et des contraintes éventuelles ;
- Maintien des contacts sur les développements à l'étranger concernant l'utilisation du cuivre et la culture de variétés robustes ;
- S'accorde avec Bioforum (Flandre) et Bionext (Pays-Bas) sur une approche commune chaque année si possible.

7. Accords de communication avec des parties externes

- BioWallonie (en collaboration avec Bioforum) agit comme point de contact central pour les parties externes pour les questions sur la convention et se réfère, si nécessaire, à l'un des partenaires de celle-ci ;
- Les partenaires de la convention conviennent de communiquer activement sur les objectifs mis en place.

8. Durée et fin de la convention

La convention court à partir du moment de la signature par les partenaires le 27 novembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021.

9. Collaborations avec Bioforum Vlaanderen et Bionext

BioWallonie (en collaboration avec Bioforum Vlaanderen) vise à exploiter les synergies entre l'initiative aux Pays-Bas et en Belgique.

10. Annexe : liste des partenaires de la convention

Les Ministres

- Le Ministre de l'Agriculture, René Collin
- Le Ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio, représenté par François Desquenes, député.

Organisations agricoles et sectorielles

- Biowallonie, représenté par son directeur Philippe Grogna
- La FIWAP asbl, représentée par son président Etienne Delbeke
- La FWA (Fédération wallonne de l'Agriculture) représentée par son président Monsieur Joseph PONTHER
- La FUGEA, représentée par Quentin Goffinet
- L'UNAB, représenté par son président Dominique Jacques
- L'Assemblée Sectorielle Bio, représenté par Charles Albert de Grady

Les sélectionneurs et obtenteurs de plants de pomme de terre

- Agrico, représenté par Peter Dijk
- Caithness Potatoes B.V., représenté par Jan-Eric Geersing
- Jacob Eising mandaté par Carel Bouma biologisch pootgoed B.V.
- Den Hartigh, représenté par le sélectionneur Jacob Eising
- Desmaizières, représenté par Edouard Vermersch
- Europlant, représenté par son directeur Jan Janse
- Famille Vos, représenté par le sélectionneur Niek Vos
- HZPC Holland B.V., représenté par Jelle Bos
- Plantera, représenté par Gerard Bovee
- Meijer, représenté par Johan van der Stee

Les producteurs de pommes de terre bio (et/ou leurs associations représentatives)

- CETA BIO I, représenté par Julie Legrand
- CETA BIO II, représenté par Olivier Bataille
- Groupement Wallon des Producteurs de Plants de Pomme de Terre – Union Professionnelle Reconnue (GWPPDPT-UPR), représenté par son président Pierre Emond
- Christian Schiepers
- Christophe Jolly
- Freddy Van der Donckt
- Hélène Wallemacq
- Ignace Depaepe
- Niek Vos
- Quentin Goffinet
- Blasius Neissen
- Lemair Pierre
- Debouche Bernard
- Robert Lisart
- Cédric Dumont de Chassart
- De Moffaris Gilles, Hesbio
- Guy et Damien Depraetere
- Etienne Baijot
- Kris Van Wynberghe
- Philippe Mattez
- Jean-Pol Tellier

- Laurent Houbotte
- De Grady

Transformateurs (et intermédiaires) :

- Arpobel cvba, représenté par Mr. Etienne Persijn
- Greenyard représenté par
- Pomfresh SA représenté par

Négociants – préparateurs

- De Aardappelhoeve représenté par
- Hesbaya Frost, représenté par Jean-Marc Pirard
- Maison Laruelle, représentée par son Directeur Jean-Paul Laruelle
- Pomuni Fresh SA représenté par
- Warnez nv représenté par

Les grossistes et criées

- Biosano représenté par
- BioVibe BVBA représenté par
- Belorta représenté par

Le commerce de détail

- Bioplanet, représenté par
- Bioshop, représenté par
- Ahold Delhaize, représenté par
- Aldi, représenté par
- Colruyt, représenté par

Recherche et vulgarisation

- C.A.R.A.H asbl, représenté par Olivier Mahieu
- CRA-W, représenté par Jean-Louis Rolot
- CPL – Vegemar, représenté par Benoît Heens
- Inagro, représenté par Lieven Delanote

11. Signatures

